

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 45
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT NEUF SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N°2025_105_CC_21
Rapport de la CRC sur l'évaluation de
politique publique territoriale relative à la
prévention et à la gestion des déchets à La
Réunion

Nombre de votants : 51

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/10/2025

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Amandine TAVEL - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Michel CLEMENTE procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Brigitte DALLY procuration à M. Bruno DOMEN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025 105 CC 21 : RAPPORT DE LA CRC SUR L'ÉVALUATION DE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALE RELATIVE À LA PRÉVENTION ET À LA GESTION DES DÉCHETS À LA RÉUNION

Le Président de séance expose :

I. Contexte réglementaire et méthodologique

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS) a attribué aux Chambres Régionales des comptes la réalisation d'évaluations de politiques publiques territoriales. Elles sont ainsi amenées à évaluer l'efficacité, la pertinence et la cohérence des politiques publiques territoriales.

La première évaluation de politique publique territoriale réalisée par la Chambre Régionale des Comptes de La Réunion a été consacré à la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire réunionnais.

Cette évaluation porte sur le triptyque prévention, collecte et traitement des déchets et couvre la période récente avec un focus sur les performances des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes de traitement.

II. Constat d'ensemble sur le territoire réunionnais

S'agissant de la prévention, le rapport constate que La Réunion n'a pas atteint les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec seulement une baisse de 2,5% des volumes de déchets entre 2010 et 2020 contre un objectif de 10%. A l'instar de ce qui est constaté au niveau national, les moyens humains et budgétaires alloués à la prévention demeurent insuffisants et les dispositifs tels que la tarification incitative ou le réemploi restent peu développés sur le territoire.

Concernant la collecte, le taux de valorisation plafonne à 38% en raison de collectes séparatives dont les volumes stagnent et d'un niveau élevé d'erreurs de tri, alors que 80 % des déchets pourraient être valorisés selon les études techniques. L'absence de collecte séparative des biodéchets et les modalités perfectibles de collecte des encombrants limitent les performances du territoire en matière de recyclage.

Pour le traitement, La Réunion accuse un retard structurel avec une valorisation énergétique non opérationnelle et un recours majoritaire à l'enfouissement qui génère des coûts croissants, notamment du fait de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Les projets d'unités de valorisation énergétique, initialement prévus pour 2022-2024, ne seront opérationnels qu'à l'horizon 2027.

III. Focus sur les actions du Territoire de l'Ouest

S'agissant plus spécifiquement du Territoire de l'Ouest, le rapport témoigne des progrès significatifs réalisés par l'établissement depuis le rapport de la Chambre portant sur le développement durable et la gestion des déchets, délibéré par la Chambre le 3 décembre 2020. Sont notamment cités dans le rapport :

- L'adoption d'une stratégie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés dès 2022 et la mise en œuvre des différentes actions,
- Le déploiement d'une solution de tri à la source des biodéchets basée tant sur la gestion de proximité avec les composteurs individuels et collectifs, qu'une solution de collecte à travers des points d'apport volontaire (type abris-bacs),

- Le renforcement de l'apport volontaire avec le déploiement de bornes (emballages secs) sur le territoire et aux pieds de grands ensembles collectifs ;
- La définition d'une stratégie foncière en matière de création de nouvelles déchetteries afin de densifier le réseau existant ;
- La mise en œuvre de solutions innovantes en matière de prévention, de réemploi et de tri des déchets avec la mise à disposition de broyeurs de végétaux, la mise en place d'une collecte préservante d'encombrants en lien avec EMMAUS pour la valorisation des objets récupérés, l'équipement sur toutes les déchetteries de solutions de réemploi (matériaux, armoires pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire), le développement d'une application de gratification du geste de tri des emballages (TRIALI) pour encourager les habitants de l'Ouest à valoriser cette ressource.

A travers sa réponse à la Chambre, le Territoire de l'Ouest a également tenu à le compléter par les actions complémentaires menées par l'établissement sur son territoire :

- L'émergence et la structuration de prestataires capables d'intervenir sur le volet prévention des déchets afin de pouvoir initier de nouvelles actions d'ampleur,
- Des échanges permanents avec les bailleurs sur l'adaptation des collectes, le déploiement d'équipements de précollecte en pied d'immeubles comme les points biodéchets, le déploiement des bornes,
- La maîtrise foncière pour trois nouvelles déchetteries pour améliorer la desserte du Territoire par des services de proximité.

Ces réalisations témoignent de l'ampleur de la mobilisation du Territoire de l'Ouest, qui a consacré 49 M€ sur le seul exercice 2024 au développement d'une gestion durable et responsable des déchets sur le territoire.

IV. Recommandations et perspectives

La Chambre formule treize recommandations à l'attention des collectivités (communes, Région), des établissements intercommunaux (EPCI, syndicats mixtes) et d'autres acteurs publics (ADEME, CITEO, Chambre des Métiers et de l'Artisanat). Elle préconise notamment une réflexion sur le regroupement des compétences de prévention, collecte et traitement au sein d'une structure intégrée unique à l'échelle géographique régionale pour améliorer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

Il vous est proposé de prendre acte de ce rapport, joint à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 12/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 09/09/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **PRENDRE ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'évaluation de politique publique territoriale relative à la prévention et à la gestion des déchets à La Réunion.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président